

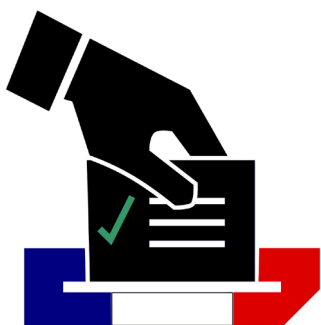
LE BULLETIN

Saint-Médard-sur-Ille
n° 3



DOSSIER
**BUDGET
COMMUNAL**

Page 8
EUROPÉENNES



Page 14
ASSOCIATIONS



Page 19
UN PEU D'HISTOIRE



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

1er novembre 2018, Alix RENAULT, 10 rue Belle Epine du Mas
22 novembre 2018, Taïs DELAMARD, Le Tertre d'Ille
10 décembre 2018, Pénélope BERNIER, 7 rue Belle Epine du Mas
13 janvier 2019, Maëlys FOUCAULT GUÉRINEL, 8 bis rue Bergamote
29 janvier 2019, Baptiste SUREL, Le Moulin
1er mars 2019, Clara CASTEL, Le Haut Launay
5 mars 2019, Mayron DURIN, 8 rue de la Gare

DÉCÈS

4 mars 2019, Renée YARDIN épouse BAJEK, 85 ans

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

JAMELOT Sylvie, 9, Clos de la Fontaine, extension d'habitation
LAMBRY Mathieu, 1 rue Passe Crassane, fermeture d'un carport
LE BARON Thierry, 3 rue du Pré du Four, pose fenêtre de toit et aménagement de combles
PROVOST Arnaud, 3 la Bouftière, abattage d'arbres
FOUCAULT Régine, Beauséjour, pose d'un portail
BROUSTÉ Pierre, 7, Beauregard, extension d'habitation
COIRRE Maxime, Maineuf, pose de 4 fenêtres de toit
MANCEL Roger, Maineuf, palissade en bois
LERETEUX Patrick, le Méseray, modification d'ouverture
THOMAS Patrice, 21 la Côte, ravalement des façades
BOUVIER Régis, 6 la Haute Touche, changement et création d'ouvertures

DUPONT Pierre, Les Bergères, déplacement abri de jardin
EMERY Serge, la Haute Touche, division de terrain
NOURRY Patrick/Fabienne, 25 rue de la mairie, changement de destination local commercial
FREE MOBILE, Heuzé, antenne de téléphonie, *dossier à disposition en mairie*
LAMADE Sylvain, 25 rue des Ecoles, clôture / portail / portillon
DEGUILLARD Loïc, la Babelais, panneaux photovoltaïques
GONCALVES Sébastien, 2 chemin du Puits neuf, terrasse surélevée
DELAMARD Anthony, le Tertre d'Ille, clôture
FOULIARD Yannick, la Guéhardière, fenêtre de toit et modification d'ouverture
ORANGE, Le Verger, modification de l'antenne de téléphonie, *dossier à disposition en mairie*

Bulletin municipal d'information de la commune de Saint-Médard-sur-Ille

Directeur de la publication : Noël Bournonville, maire. **Conception :** Commission communication et bénévoles citoyens. **Impression :** Bis Repetita.



La mairie est provisoirement déplacée au 15, rue des écoles pour le temps de la rénovation de ses locaux.

02.99.55.23.53

mairie@smdsi.fr

<http://www.saint-medard-sur-ille.fr/>

ON CONTINUE !



Lors du dernier conseil municipal, le budget prévisionnel a été soumis à approbation. Malgré son équilibre et sa maîtrise, le budget suscite de vives interrogations sur la gestion du passé, mais aussi sur l'avenir financier de notre commune. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'y consacrer un dossier, en pages centrales de cette édition du Bulletin.

Malgré ce lourd héritage, nous n'avons pas succombé à la solution de facilité : les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti ne bougeront pas malgré la proposition d'augmentation de la part de l'opposition.

Lors de ce conseil, j'ai par ailleurs reçu un message des boulangers intéressés par notre local. Bien malgré nous, le couple ne viendra pas s'installer dans la boulangerie en raison du trop fort investissement, plus de 250 000€ pour un local vide. Cependant, je n'abdique pas et crois encore à la réouverture de ce commerce indispensable.

Heureusement, l'argent n'est pas le seul nerf de la guerre. La récente victoire rennais nous rappelle une chose : le travail d'équipe et la détermination l'emportent toujours sur l'adversité ! Nous continuerons donc à travailler sans relâche, avec pour seuls objectifs d'apporter une cohérence à notre commune et de renouer avec les médardais.

En cette année 2019, le projet principal restera la ZAC de la croisée des chemins. Le dossier doit impérativement être retravaillé afin de nous offrir un équilibre financier nécessaire à sa bonne réalisation. À cette fin, nous serons accompagnés par le cabinet SIAM Conseils, assistant maître d'ouvrage, dans nos échanges avec la SADIV, pour obtenir avant les vacances d'été, je l'espère, les solutions tant attendues.

Début 2019, nous avons acté l'ouverture des commissions municipales afin que tous les citoyens soient en mesure de participer à l'élaboration des projets communaux et à la gestion municipale. Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre des commissions, n'hésitez pas à vous manifester auprès de votre élu référent, l'adjoint délégué ou directement en mairie.

Nous continuons donc notre démarche de vie participative pour laquelle la réunion-rencontre de synthèse annuelle sera notre point d'orgue : tirer un bilan de nos premières démarches et construire la suite avec vos suggestions. Vous pouvez d'ores et déjà y participer en nous retournant le papier «Votre avis compte !» joint à ce Bulletin, en mairie.

Pour l'heure, je vous donne rendez-vous le 8 mai. Ce sera l'occasion, comme chaque année, de nous retrouver pour la commémoration de l'armistice 1945. Ce moment nous permettra de faire perdurer ce devoir de mémoire pour celles et ceux qui se sont sacrifiés pour la France.

Noël BOURNONVILLE

Maire de Saint Médard-sur-Ille

SOMMAIRE

4. CONSEIL MUNICIPAL

Récapitulatif des principaux points votés depuis le dernier Bulletin municipal

5. VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

L'actualité de la communauté de communes, sous forme de brèves !

6. SOLIDARITÉ

Retour en lettres et en images sur de récentes actions à destination des personnes âgées ou en difficulté

7. ENVIRONNEMENT

On vous rappelle la loi Labbé !

8. ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement européen, pour quoi faire ?

9. COMMUNICATION & VIE PARTICIPATIVE

Récentes évolutions de la communication communale

12. TRAVAUX

Petit point informatif sur les travaux de rénovation de la mairie et l'entretien de la voirie

13. JEUNESSE

Coup d'oeil sur 20 ans de cantine et le CMJ !

14. VIE ASSOCIATIVE

Parce que la richesse de notre commune est aussi son tissu associatif, nous leur offrons la possibilité de vous informer sur leurs activités.

19. UN PEU D'HISTOIRE...

Connaissez-vous le passé du château du Bois Geffroy ?

10. DOSSIER : BUDGET COMMUNAL

- LA DETTE
- BUDGET 2019

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

*Bref retour sur les dernières délibérations adoptées par le conseil municipal.
Les comptes-rendus sont disponibles sur le site de la commune.*

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal s'est prononcé sur les trois taux d'imposition suivants : taxe d'habitation (14,39%), taxe foncière bâti (17,26%) et non bâti (36,01%). Il a été décidé de ne pas augmenter les taux pour 2019.

PRÊT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du prêt des panneaux de signalisation contre caution de 100€.



APPROBATION DES COMPTES ET VOTE DU BUDGET

Les comptes administratifs et de gestion ont été approuvés à l'unanimité lors de la séance du 25 février 2019. Pour y faire suite, lors de la séance du 1er avril 2019, le budget principal et les quatre budgets annexes (assainissement, lotissement, photovoltaïque et ZAC) ont été approuvés par le conseil municipal (v. pages 10-11).

LOCATION DES SALLES POLYVALENTE

Le conseil municipal a refusé la possibilité de location sur une demi-journée, dès lors qu'une telle réservation pourrait bloquer la salle sur un week-end complet.

CHARTRE DES COMMISSIONS OUVERTES

Afin de permettre aux médardais de participer aux projets communaux et à la gestion de la commune, la municipalité a décidé de permettre l'ouverture des commissions municipales. Le conseil municipal a émis un avis favorable à la charte des commissions ouvertes lors de sa séance du 19 décembre 2018. N'hésitez pas à indiquer votre intérêt pour une commission en mairie !

PLAN LOCAL DE L'HABITAT DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Lors de sa séance du 14 janvier 2019, le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) porté par la communauté de communes. Le PLH prévoit 5 orientations pour les cinq années à venir (2019-2024) : favoriser un développement équilibré du territoire, optimiser la consommation foncière, mobiliser le parc existant, répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers et piloter le projet intercommunal. Ces orientations seront financées sur un budget global de 4 079 000€ pour les cinq années. Le conseil a émis un avis favorable au projet.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Depuis décembre 2017, le Conseil Municipal des Jeunes s'est progressivement installé sur la commune. Afin de permettre la récolte de recette en vue de développer ses activités, le conseil municipal a accepté la création d'une régie de recettes.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Afin d'assurer une attribution des subventions de manière objective, la municipalité a souhaité instaurer un règlement d'attribution fixant des critères précis. Le règlement a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il est disponible sur le site de la commune.

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

Afin d'adopter une position éclairée, la municipalité a décidé de se faire conseiller par un assistant maître d'ouvrage sur ce dossier. À l'unanimité, le conseil municipal a *approuvé* le compte-rendu des actions engagées en 2017, *validé* l'intérêt des propositions de la SADIV pour adapter le bilan financier, *suspendu* l'approbation du bilan financier prévisionnel vu l'absence de garanties suffisantes pour assurer l'équilibre de l'opération et enfin *approuvé* une démarche visant à sécuriser les perspectives financières du projet avant son entrée en phase opérationnelle.

LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ EN BREF

Depuis le 1er janvier 2017 est né le Val d'Ille-Aubigné. Issue du regroupement de 19 communes, la communauté de communes compte plus de 35 000 habitants et se veut être un territoire de projets et de solidarité. Au regard de son dynamisme, il serait complexe de faire une simple sélection de deux articles pour illustrer son actualité.

Voici donc une part de son activité, sous forme de brèves !

PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Si vous êtes entrepreneur et que vous souhaitez réaliser des travaux d'investissement, la communauté de communes peut vous aider à hauteur de 30% des investissements éligibles, plafonnés à 25 000€HT. Plus d'informations au 02.99.69.86.01.

RESTAURANT DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

Lors de sa séance du 12 février 2019, le conseil communautaire a attribué le lot Métallerie à l'entreprise «Aux nuances des aciers» pour un montant de 27 413,50€ HT. Cette attribution signifie donc que les travaux reprennent réellement !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL

Suite à la concertation réalisée sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le conseil communautaire a approuvé le bilan de cette concertation et arrêté le projet de PLUI.

DÉMARCHAGES ABUSIFS

La communauté de communes nous alerte sur des démarchages abusifs pour des exonérations de «taxe sur la consommation finale d'électricité», mais aussi pour de la rénovation énergétique. Soyez vigilants, ne signez rien et contactez la collectivité afin d'obtenir les informations nécessaires.

AIDE FINANCIÈRE POUR VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE NEUF

Le conseil communautaire a décidé d'accorder une aide financière unique de 100€ par personne à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf pour les personnes physiques majeures habitant sur le territoire intercommunal, ne payant pas d'impôt sur le revenu, pour les batteries sans plomb.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Lors de sa séance du 12 mars 2019, le conseil communautaire a validé le transfert de la compétence «eau» à la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2020.

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Vous réfléchissez à la production d'énergie renouvelable ? La communauté de communes organise une formation théorique et pratique sur l'autonomie énergétique dans l'habitat, du 27 au 31 mai, au pôle communautaire. Le formation est gratuite.

APPEL À PROJETS CITOYENS

La communauté de communes lance un appel à projets citoyens sur le thème des mobilités durables, ouvert à tout groupe d'habitants ou associations. Favoriser les alternatives à la voiture individuelle, animations, sensibilisations, pedibus, vélobus, réparation de vélos... Il suffit de s'inscrire dans une démarche de durabilité : préserver l'environnement, être solidaire, s'appuyer sur la participation des habitants... Partagez vos idées avant le 15 juin en remplissant le dossier disponible sur le site du Val d'Ille : 500€ à gagner !

CONTACT

Pour rappel, vous pouvez écrire à la Communauté de communes à l'adresse postale :

1, la Métairie
35520 Montreuil-le-Gast

Téléphone : 02.99.69.86.86

Mail : contact@valdille-aubigne.fr



ACTIONS COLLECTIVES DU CLIC POUR 2019

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Ille et l'Illet existe depuis 2008. Parmi ses missions, il recense les besoins et les demandes exprimées par les personnes âgées et sollicite les communes adhérentes, dont Saint Médard fait partie, pour élaborer des projets et mettre en place des actions collectives.

Sur les deux dernières années, douze habitants de la commune et des communes alentours ont pu participer à un « Atelier équilibre » qui s'est déroulé sur douze séances. Cette animation, proposée par l'association Siel Bleu, a rencontré un vif succès mais n'a pas trouvé de suite à notre grand regret pour des raisons internes propre à l'association.

Néanmoins, vous avez tous été unanimes pour que des actions de ce type portant sur des questions relatives à vos préoccupations quotidiennes puissent être mises en place. La commune a donc répondu à l'appel à projet du CLIC et nous avons le plaisir de vous faire savoir que nous avons été retenus pour la mise en place de deux actions :

- « **Plaisir, sécurité, sérénité au volant** » avec l'association Brain Up ou comment mobiliser ses capacités physiques et mentales pour une meilleure autonomie en conduite automobile : atelier 1 le 13 mai (14h/16h), atelier 2 le 20 mai (14h/16h), atelier 3 le 27 mai (14h/16h) et atelier 4 le 3 juin (14h/16h).
- « **Action Mémoire** » avec l'association Brain Up ou comment travailler sa mémoire tout en prenant du plaisir : atelier 1 le 30 septembre (10h/12h), atelier 2 le 7 octobre (10h/12h), atelier 3 le 14 octobre (10h/12h), atelier 4 le 31 octobre (10h/12h), atelier 5 le 28 octobre (10h/12h) et atelier 6 le 4 novembre (10h/12h).

Ces deux actions se déclinent en conférence de 2 heures suivie de plusieurs ateliers de 2 heures. A la fin de la conférence, les personnes intéressées pourront s'inscrire aux ateliers et échanger avec les professionnels présents autour d'un goûter proposé par le CCAS. Ces actions sont gratuites pour la commune et ses participants, alors rendez-vous en salle polyvalente !

Pour le CCAS, Anne Pineau

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

En novembre 2018, le CLIC a mis en place un nouveau service pour les Seniors de plus de 60 ans. Il existe en effet un réel besoin d'accompagnement pour des personnes ayant besoin d'un soutien dans la gestion administrative et financière.

Un dispositif nommé Accompagnement à Domicile Administratif a été mis en place à titre expérimental pour une période de 6 mois. Sa finalité est de permettre une réappropriation de l'environnement administratif par l'accompagnement d'un travailleur social pour le classement de papiers, la rédaction de courriers, l'appel aux organismes...

Ce dispositif de 5 rencontres à domicile couvre le territoire du Val d'Ille-Aubigné, Betton, Chevaigné et St Sulpice.

Chacune des communes a été sollicitée pour orienter une personne vers l'ADA. Le CCAS a établi une liste de 6 habitants répondant aux critères définis. Un courrier leur a été adressé.

Une personne a répondu et a souhaité rencontrer une élue afin d'être orientée vers ce dispositif. À ce jour 17 habitants de la communauté de communes ont bénéficié de cet accompagnement. Les retours sont tous positifs et l'action est donc reconduite jusqu'à la fin de l'année.

Pour ceux et celles qui hésiteraient à s'engager dans cette démarche, le CCAS pourra vous mettre en relation avec le CLIC mais aussi avec le bénéficiaire qui en a profité, afin d'être convaincu de l'intérêt d'un tel service.

Pour le CCAS, Anne Pineau

INSERTION & POINT ACCUEIL ÉCOUTE

Être solidaire et prôner le vivre ensemble, c'est s'assurer d'une prise en compte égale des intérêts et difficultés de chacun, c'est aussi l'accueil réservé aux habitants qui nous ont sollicités sur des demandes relevant de l'insertion sociale et professionnelle.

L'installation de la mairie dans les locaux provisoires peu propices à la confidentialité nous a donné l'opportunité de migrer dans la salle située au-dessus de la bibliothèque. La configuration des lieux nous a permis de mener à bien des entretiens individuels à deux voire trois en fonction des problématiques posées.

Notre société est de plus en plus complexe, les différentes strates administratives ne facilitent pas les réponses, les entrées pluridisciplinaires peuvent brouiller les cartes. En bref : un véritable maquis pour qui n'est pas habitué à s'orienter vers les institutions.

À notre niveau et très modestement, nous avons essayé depuis un an de construire des réponses en partenariat avec le service social et les acteurs locaux autour des questions de logement, d'aide financière, d'emploi, de formation : 12 habitants ont pu être orientés vers les bons partenaires.

En tant qu'intermédiaire auprès des institutions, des liens étroits se sont parfois tissés autour de situations compliquées qui nécessitaient l'expertise soit d'une assistante sociale, d'une conseillère en économie familiale et sociale, d'une éducatrice spécialisée, d'une psychologue.

L'emménagement prochain dans la mairie rénovée mettra à notre disposition un bureau avec ordinateur et téléphone. Nous pourrons ainsi mettre en place un véritable service d'accueil et d'écoute, avec une réactivité permettant d'éviter à certaines situations de se dégrader. Rappelons que les membres du CCAS sont tenus au secret professionnel et que les situations évoquées ci-dessus s'appuient sur une valeur fondamentale : le respect de la personne dans son intégralité.

Au nom du CCAS, je remercie toutes les personnes qui, au cours de cette année, nous ont accordé leur confiance.

Anne Pineau



PESTICIDES : NON MERCI !

Depuis le 1er janvier 2019, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-li-maces...), a évolué !

Depuis cette date, il n'est plus autorisé d'acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, appliquée aux collectivités depuis le 1er janvier 2017, est à présent généralisée aux particuliers.

Les bidons, bouteilles, flacons ou tout autre contenant, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire. Il est impératif de ne pas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Pensez aux solutions alternatives ! Plantation de plantes locales s'apportant des bénéfices mutuels, emploi de plantes et animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et ravageurs, alterner les cultures, utiliser le paillage... De nombreuses solutions existent pour un jardin naturel et équilibré, respectueux de l'environnement.

Retrouvez des conseils et astuces sur : www.jardiner-autrement.fr

JB

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

705 *
**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

79 *

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai. Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Si vous souhaitez participer à la tenue des bureaux de vote, n'hésitez pas à nous contacter en mairie. À noter que toute discussion ou délibération des électeurs est interdite à l'intérieur des bureaux de vote. En tout état de cause, le jour du scrutin, pensez à votre carte d'identité et à votre carte d'électeur !

JB
**L'EMPLOI /
LES DROITS SOCIAUX**

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

**LE CLIMAT /
L'ENVIRONNEMENT**

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

**LA GESTION
DES FRONTIÈRES**

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

**LA SANTÉ /
L'ALIMENTATION**

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.



LES COMMISSIONS SONT OUVERTES !

C'est une étape de plus qui a été franchie dans notre démarche de participation citoyenne : depuis le 19 février 2019, tous les habitants peuvent participer aux commissions municipales !

L'idée ? Permettre aux médardais de devenir acteurs de la vie communale, les associer à la gestion de la commune, leur permettre de prendre part à l'élaboration et la mise en oeuvre des projets municipaux.

Vous avez des idées de projets pour la commune ? Vous souhaitez nous faire un retour sur les actions réalisées pour les améliorer ? Vous souhaitez mettre vos compétences au service de la commune ?

N'hésitez plus un seul instant et participez à la vie municipale !

Pour ce faire, il vous suffit de lire la Charte des commissions ouvertes, disponible en mairie et sur le site internet, puis remplir le formulaire de candidature pour nous faire part de votre intérêt.

JB

COMMUNICATION 2019

L'élaboration du futur site internet avait été annoncée dans la précédente édition du Bulletin... Cette nouvelle version a pris un peu de retard et se fait désirer !

La forme du site est terminée, mais le contenu est long à déterminer et nous réalisons actuellement le tri entre les différentes pages du site internet actuel.

Cela ne nous empêche pas de continuer les projets parallèles et vous avez pu découvrir l'édition d'une demi-Feuille qui continuera à être produite en avril et octobre de chaque année.

Chaque année... ou presque ! Les années 2019 et 2020 seront particulières en matière de communication puisque la campagne des élections municipales entraîne une réglementation spécifique sur la communication des collectivités.

Concrètement, il ne pourra plus y avoir de publications informant sur la gestion communale entre septembre 2019 et mars 2020. Nous réfléchissons actuellement à la meilleure manière de continuer à diffuser les différents événements communaux sur cette période.

JB

AFFICHAGE SAUVAGE : ON FAIT LE POINT !

À l'approche d'échéances électorales, de l'affichage sauvage à caractère partisan et/ou politique a fait son apparition sur les murs des salles communales. Malgré le retrait de ces affiches par les services communaux, l'affichage a été à nouveau effectué, à plusieurs reprises.

Les affichages politiques, qui discréditent bien souvent les espaces d'affichages événementiels, n'ont rien à faire dans les salles publiques. Les murs et vitrages des salles n'ont pas vocation à constituer des panneaux électoraux. Nous avons donc souhaité réaffirmer une ligne non partisane claire en interdisant tout affichage partisan ou politique dans et sur les salles communales.

Afin d'éviter de telles dérives, les affichages dans les salles communales devront être préalablement portés à la connaissance de la mairie. C'est l'objet de l'arrêté du 1er avril 2019 qui, par mesure de prévention à l'égard des associations partisans et par pure transparence, rappelle la contravention de 1ère classe, qui n'a rien d'extraordinaire car elle concerne toute infraction à un arrêté municipal.

Comme nous avons pris soin de l'indiquer aux associations locales, la mesure ne vise aucunement à limiter l'affichage des associations à vocation sportive ou culturelle.

Cet arrêté va de pair avec la législation relative à l'affichage sauvage. À l'approche d'échéances électorales, nous rappelons en effet que la pollution occasionnée par l'affichage sauvage est sanctionnée par le code de l'environnement. Nous invitons donc tout particulier ou toute personne morale souhaitant procéder à un affichage sur la voie publique à nous déclarer l'affichage en mairie. Les autorités sont particulièrement vigilantes en période électorale.

De son côté, le panneau d'affichage libre (à côté de l'abri-bus) reste évidemment libre... ce qui ne signifie pas qu'il peut faire l'objet d'affichages diffamatoires anonymes, comme constaté récemment, la législation pénale restant pleinement applicable en la matière.

JB

BUDGET COMMUNAL

Pour ce dossier sur le Budget communal 2019, il nous a semblé essentiel de revenir sur un élément clef qui guidera nos investissements dans les années à venir : la Dette. En seconde partie de cet article, nous revenons sur le détail de la section fonctionnement du Budget, puis détaillons nos investissements 2019.

LA DETTE

Lors de la séance du 1er avril 2019, le conseil municipal a approuvé le budget prévisionnel pour l'année 2019. Ce budget, malgré sa prise en main et sa présentation à l'équilibre, suscite de très fortes interrogations sur la gestion passée, sur l'avenir financier et sur les investissements que nous pourrions réaliser pour la commune.

Pour mémoire, en fin d'année 2018, nous avons été contraints de contracter un prêt de 400.000€ pour honorer les factures des travaux de la mairie et de la nouvelle salle polyvalente, lancés par la précédente municipalité.

Nous nous interrogeons également sur les anticipations de versement par la SADIV de la participation de la ZAC au financement des équipements publics : 157.500€ pour la rénovation de la salle des sports et 168.000€ pour la rénovation de la mairie/salle polyvalente, soit 325 500€ affectés sans avoir une réelle visibilité sur leur encaissement.

Pour rappel, le projet de la ZAC comporte une participation au financement des équipements publics (hors périmètre de la ZAC) pour un montant total de 710.500€. Si elle se concrétise, cette participation ne reviendra en effet que par fraction de 6.455€ par lot libre commercialisé à partir du 31ème lot, sur une durée de 10 à 15 ans. Une participation que la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine a souhaité renégocier à la baisse pour équilibrer financièrement le projet.

Pour rester dans le concret :

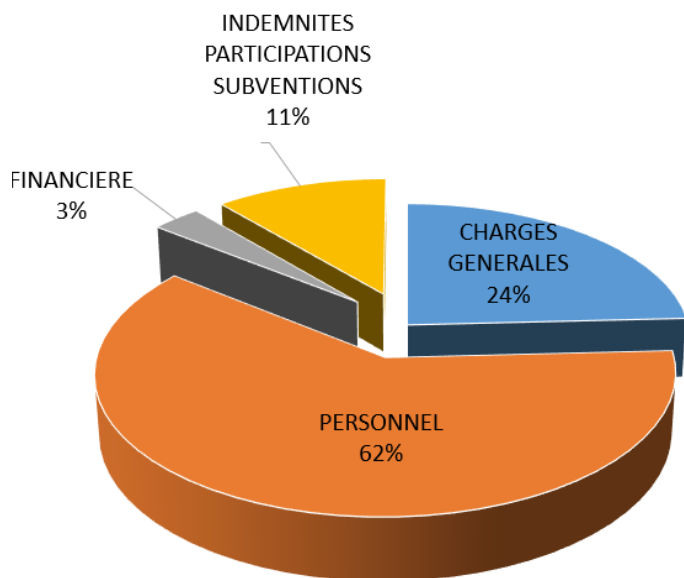
- au 1er janvier 2019, le capital de la dette s'élève à 1.200.522€, soit 888€/habitant,
- le capital à rembourser en 2019 atteint 119.975€,
- la capacité de désendettement va atteindre 13 années sans la recette de la vente des trois lots restants du lotissement des poiriers (8,5 ans avec la vente). Une situation difficile qui trouve sa source dans les plans de financement des travaux de la mairie et de la rénovation de la salle des sports.

Nous devons donc rester très vigilants sur les investissements, mais aussi sur les multiples dépenses du budget fonctionnement qu'il faut rationaliser. Malgré une situation tendue, nous continuons d'avancer dans les projets de manière raisonnable pour le bien de tous les médardais et médardaises.

BUDGET 2019

Le budget total de la commune pour 2019 est de 2.529.024 euros répartis comme suit : 946.178 euros pour la section fonctionnement et 1.582.846€ en section investissement.

Le budget représente les orientations et actions de la municipalité, malgré la faible marge de manoeuvre au regard des éléments expliqués ci-dessus. Nous avons souhaité intensifier notre effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement en prenant en compte la baisse des dotations de l'Etat et en maintenant les taux communaux d'imposition à leur niveau actuel.



Les dépenses de fonctionnement sont à articuler avec leur pendant : les recettes. La prévision des recettes de fonctionnement sur 2019 s'élève à 946.187€.

Le désengagement constant de l'État dans le financement des communes (la part des dotations représentait 36% des recettes en 2016) augmente la part des impôts et taxes dans nos recettes de fonctionnement.

Toutefois, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux cette année. Nous avons préféré faire le choix de réduire nos dépenses de fonctionnement.

C'est d'ailleurs ce choix qui nous permet d'autofinancer nos dépenses d'investissement, puisque sont ainsi financés : la mise au norme PMR du cimetière, le renouvellement de matériel pour l'école, l'église et sa place, la voirie avec l'entretien régulier des routes...

Une image vaut mieux que mille mots, voici nos dépenses d'investissement pour 2019, en chiffres :

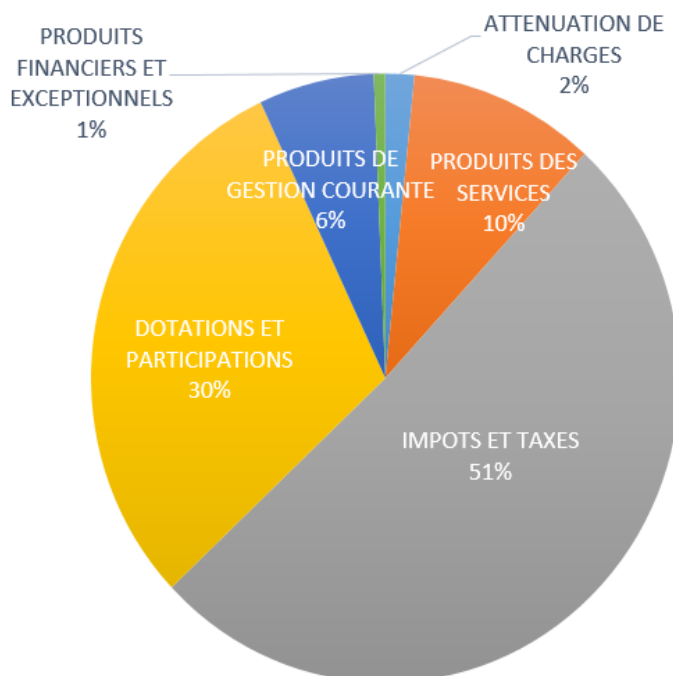
	frais d'études	matériel /mobilier	installations	construction	total
Ecole		8 450,00 €		2 684,00 €	11 134,00 €
Voirie	5 000,00 €		89 775,00 €		94 775,00 €
Salle des sports	1 000,00 €	3 000,00 €		5 000,00 €	9 000,00 €
Mairie	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	198 000,00 €	228 000,00 €
Eglise	10 000,00 €			2 000,00 €	12 000,00 €
Place de l'église	15 000,00 €		1 000,00 €		16 000,00 €
Cimetière			36 700,00 €		36 700,00 €
	37 000,00 €	17 450,00 €	145 475,00 €	207 684,00 €	

Le graphique ci-contre illustre la répartition des dépenses de fonctionnement (hors virement et opération d'ordre) pour l'année 2019.

On constate que les charges de personnel représentent une grande part des dépenses de fonctionnement de notre commune.

Cela s'explique par un choix clair d'offrir des services de qualité avec : une ouverture des écoles sur 4,5 jours, des TAP et une garderie ; un centre de loisirs ouvert à chaque vacances scolaires ; un service de cantine avec des repas bio faits sur place ; un accueil professionnel à la bibliothèque ; des agents techniques qui entretiennent les bâtiments, la voirie et les espaces verts ; l'accueil et le conseil aux administrés à la mairie.

Ces dépenses sont en augmentation suite à la prise en compte de la prévision d'ouverture du centre de loisirs pendant une semaine supplémentaire cet été.



VOIRIE : DES TRAVAUX POUR QUE ÇA ROULE !

Comme évoqué dans la précédente édition du bulletin, il a été utilisé 6 tonnes d'enrobé à froid afin de boucher les trous sur une douzaine de routes dans la commune.

Pour autant, l'année 2018 a aussi et surtout été une année d'état des lieux. Fabienne et Patrick ont sillonné l'ensemble des routes médardaises afin de métrer les routes à refaire en enrobé, point-à-temps, bi-couche ou cailloux.

Il a d'ores et déjà été défini que les routes de Monscaux, Landrais, Meseray et une partie du Tertre d'Ille seront recouvertes en bicouche : 1280m pour un total de 20 875,50 euros. Les bords de la route du Bois de Cranne seront comblés partiellement par de l'empierrement. En parallèle, 6 tonnes d'enrobé à froid seront aussi utilisés pour boucher les trous des routes sur la commune.

Afin de faire ralentir les véhicules à l'entrée de l'agglomération et améliorer la sortie des habitants, 2 plateaux ralentisseurs seront positionnés aux entrées du lotissement des Poiriers, pour un total de 10 636,56 euros.

De son côté, le cimetière fera également l'objet de travaux afin d'aménager les allées du cimetière et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux sont encore en réflexion, le temps de visiter d'autres cimetières afin d'étudier les possibilités d'aménagements.

F. Nourry et P. Lereteux



BÂTIMENT : LES TRAVAUX CONTINUENT

Restaurant. Les travaux du restaurant restés en stand-by depuis longtemps reprennent après d'après discussions avec la communauté de communes. Le parquet a été posé et un devis pour la métallerie a été signé afin de mettre un escalier sur le pignon et réaliser des travaux intérieurs. Le chantier est actuellement géré en interne par la communauté de communes et les travaux devraient être achevés en juin 2018. Le plus gros du travail sera de trouver un restaurateur.

Place du Fournil. La place du fournil va être aménagée : presque 90 000 euros ont été budgétisés et votés lors du budget primitif par la communauté de communes. Nous suivons les travaux de très près et espérons qu'ils seront achevés fin juin, en même temps que la réception du restaurant.

Mairie. La réception sera effectuée dans les prochaines semaines, mais de nombreuses finitions restent à réaliser. Comme indiqué dans le précédent Bulletin, rappelons que malgré une meilleure insonorisation et isolation, les normes ne permettront pas d'utiliser cette salle comme une salle des fêtes. De surcroît, trois options n'ont pas été retenues par l'ancienne municipalité : la remise en état des joints de façade, l'aménagement de la cuisine et la rénovation du muret de la cour arrière. Ces trois éléments constituent donc trois dépenses complémentaires.

Projet de cellule commerciale. Un terrain placé dans le bourg a été acheté par l'établissement public foncier de Bretagne (EPF). Des cellules commerciales sont envisagées sur ce terrain.

Église. Suite à une étude diagnostic, plus de 1,2 millions euros hors taxes ont été recensés pour la remise en état de l'église. Plusieurs tranches ont été faites afin de répartir les travaux dans le temps. Aujourd'hui le plus important est la rénovation du clocher. Nous réfléchissons aux différentes possibilités de financement de cette rénovation.

F. Ruffault



20 ANS DE CUISINE !

Animée par le goût de son métier, des bons ingrédients, du savoir-faire, nous adressons par cet article un clin d'oeil et un grand merci à Rozenn, pour ses 20 ans de cuisine dans notre école communale.

Depuis deux décennies, Mme GUINARD concocte chaque jour les repas des élèves qui déjeunent à la cantine. C'est en effet en 1998 que Rozenn a pris ses marques dans la cantine municipale, par un service de 65 repas. Avec l'accroissement progressif des effectifs de l'école, le nombre d'enfants inscrits à la cantine municipale a augmenté. C'est en 2007 que Mme Nathalie LELIEVRE est arrivée en renfort pour assurer la préparation d'une centaine de repas par jour.

La croissance de la fréquentation de la cantine s'est poursuivie pour atteindre aujourd'hui 120 repas, répartis sur 2 services.

La qualité du service proposé repose sur des produits soigneusement choisis :

- Des matières premières saines et issues de circuit court : 90% BIO et Local
- VIVAL : produits secs bio majoritairement et le goûter des enfants
- MANGER BIO : pour les fruits, légumes et conserves
- P'TIT GALLO : pour les laitages (Montreuil Le Gast)
- M. DUBREIL : Boucher sur notre commune
- M. MARION : Poissons (Saint Malo)
- A2S : Produits congelés

Mais la qualité de service repose surtout sur la fraîcheur et le savoir-faire (tous les repas sont cuisinés sur place), sans oublier les nombreuses missions de la cuisinière.

Le quotidien est rythmé par l'élaboration de menus équilibrés, la gestion des commandes, le souci de maîtriser le budget, le respect scrupuleux des règles d'hygiène et de sécurité. Ponctuellement, la semaine du goût est quant à elle un temps fort pour réveiller les papilles des enfants avec des saveurs différentes.

Et le Mercredi ? La cantine municipale, c'est aussi le mercredi pour les petits et les grands avec Mme Ivone Jouan à la préparation des repas !

I. Paris

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Sensibilisation sur les réseaux sociaux et internet

Depuis le début de cette nouvelle année, le CMJ a tout d'abord discuté de l'utilité, des avantages et des inconvénients des réseaux sociaux. En particulier, ont été abordés les différents risques des réseaux sociaux et d'internet ainsi que les fake news et l'importance de la sécurité. Ce débat nous a permis de découvrir les réseaux sociaux et internet afin de créer le compte Instagram du CMJ. N'hésitez pas à nous suivre !

Organisation de l'après-midi « Société Party »

Le prochain projet du CMJ consiste à organiser une après-midi jeux de sociétés « la société party ». Cette après-midi détente, gratuite et conviviale se déroulera le samedi 29 juin de 14 h à 17 h dans la salle polyvalente. Lors de cette société party vous y retrouverez de nombreux jeux ainsi qu'un espace vente de cafés, de chocolats chauds, de jus de fruits et de gâteaux. Venez nous passer le bonjour !

Les membres du CMJ



JOSEPH TROTARD - CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

C'est en présence de sa famille, ses proches, ses amis, de Alain Maigret, maire de Salagnac (24), de Noël Bournonville, maire de Saint Médard sur Ille, de l'ensemble des Conseils d'Administration de la Fédération nationale des Blessés du Poumon-Combattants, de la Section interdépartementale Ille et Vilaine / Finistère de la FNBPC, de 5 portes-drapeaux et de nombreuses personnalités du monde combattant que Joseph Trotard s'est vu remettre le samedi 6 avril à Rennes, l'insigne de Chevalier dans l'ordre National du mérite par le Général de gendarmerie Christian Boisson.

Cette récompense a été l'occasion de saluer les nombreuses qualités humaines de Joseph Trotard. Ancien conseiller municipal de notre commune et Président de l'association des anciens combattants, Joseph Trotard a été un homme dévoué et engagé qui intervient encore aujourd'hui dans la perpétuation de la mémoire. Nous lui adressons toute notre reconnaissance !



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Devant une assistance d'une quarantaine de personnes, le Président Pierre Hillion a ouvert la séance de l'assemblée générale qui s'est tenue à la salle polyvalente, le samedi 2 février 2019. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents venus nombreux assister à cette réunion d'information, il remerciait M. Noël Bournonville, maire, apportant ainsi un réel soutien à la section toujours apprécié. Il demandait ensuite à l'assistance, d'observer un instant de recueillement en la mémoire de Mary Anger qui nous a quittés brutalement en 2018.

Le compte-rendu d'activité a été détaillé par le Secrétaire Serge Moussart, puis les adhérents munis du compte-rendu financier 2018 ont suivi la présentation faite par la trésorière Michelle Délepine. Ces compte-rendus ont été approuvés à l'unanimité. Pour 2019, les activités de l'an passé sont en grande partie reconduites : commémorations des 8 mai et 11 novembre, voyage avec Croisière sur le Rhin Romantique du 21 au 27 juin, excursion à la découverte de la belle cité de Concarneau le 2 ou 4 juillet et pour clore la fin de l'année une journée spectacle fin novembre.

Joseph Trotard, représentant le comité directeur de l'Association Interdépartementale, a ensuite donné des informations sur le monde combattant, notamment sur les droits à réparation, le social et le fonctionnement de l'Association interdépartementale. Dans son intervention, l'accent a été mis sur la mémoire qui doit être indéfectible et pérenne. Il a souhaité de l'investissement de la part de tous dans le recrutement de nouveaux adhérents appelés Citoyens de la Paix, en particulier parmi les jeunes médardais qui se reconnaissent dans les valeurs du monde combattant. Les personnes intéressées sont invitées de signaler leur volontariat auprès d'un des membres du Conseil d'Administration.

L'élection du tiers sortant reconduisait à l'unanimité Emmanuel Ponsort, André Dominicé et André Demièr. Jean-Yves Fontaine, Citoyen de la Paix, nouvellement élu, venait grossir les rangs en acceptant aussi le poste de Trésorier-adjoint.

Par la suite, le bureau a été formé comme suit : Joseph Trotard (Président honoraire), Pierre Hillion (Président actif), Dominique Guérin (vice-Président), Serge Moussart (Secrétaire), André Dominicé (Secrétaire adjoint), Michelle Delépine (Trésorière), Jean-Yves Fontaine et Emmanuel Ponsort (Trésoriers adjoints), Jean Roussel et Joseph Yardin (porte-drapeaux titulaires), André Demièr, Emmanuel Ponsort et Jean-Yves Fontaine (porte-drapeaux suppléants), André Demièr (délégué auprès des adhérents de Montreuil sur Ille).





CLASSES 9

Cette année les classes sont principalement organisées par des jeunes âgés de vingt ans !

Marianne (20), Pauline (20), Héloïse (20), Ewen (20), Quentin (20), Timothée (20), accompagnés de Christine (60) sont en pleine organisation de cette belle journée.

Si cette année le nombre de bougies sur votre gâteau augmente d'une dizaine, rendez-vous est donné le 14 septembre 2019 pour se retrouver autour d'un bon repas et surtout s'amuser !

Le comité d'organisation

BASKET SMAS

Le club de Basket du SMAS Saint Médard enfile des nouveaux maillots qui représenteront la commune sur les prochains matches et tournois (ci-dessus) ! Derniers résultats :

- St Médard - Région Bretagne : 34 - 30
- St Médard - Servon sur Vilaine : 64 - 40
- St Médard - Vern sur Seiche : 56 - 50
- St Médard - Fougères : 88 - 54
- Tournoi de Servon sur Vilaine : 6V - 2D, 2ème place

Vous souhaitez nous rejoindre ? Rendez-vous le jeudi à 20h45 !

Tél : 06.26.26.03.11 // Facebook : SMAS Basket Loisir

Mail : basket.smas@gmail.com

LA TROUPE SE M'ART

Pour sa 8ème saison sur les planches, la Troupe se m'Art vient d'interpréter une pièce d'Evelyne Termet : « L'énigme... à tics ».

Le public, venu nombreux, a pu apprécier le jeu d'acteurs quelque peu déjantés. Entre atelier du rire et séances de méditation, la magie de la mise en scène a emporté les spectateurs dans une atmosphère propice au bien-être et à la bonne humeur.

Pourtant la barre était haute à franchir après une année 2018 où la pièce de Gildas Bourel (celui de la troupe) « Tous timbrés » avait remporté un vif succès.

Que nous réservera 2020 ? Il est déjà temps de rechercher ce qui fera le bonheur de notre fidèle public l'an prochain !



ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'ILLET

Le samedi 11 mai, l'école organise un concert sur le travail de l'année à la recherche de la musique des Balkans, avec le collectif VOLKANIK, 12 musiciens proposant un show endiablé et décalé, avec la participation des classes de chant et instrumentales, et la fanfare de l'Illet et d' Allegro. 18h00 à Gahard, salle Emeraude, 7 €/4€, ouvert à tous !

Portes Ouvertes : Du 6 mai au 7 juin, planning sur le site emi.asso.fr

ASSOCIATION VIAMI - L'ÉTONNANT VOYAGE, DU 1ER AU 8 JUIN

L'étonnant voyage, c'est une marche solidaire et culturelle de Rennes à St Malo le long du canal d'Ille-et-Rance avec une arrivée en bateau à St Malo (ce qui nous permet de rappeler notre sentiment d'urgence des sauvetages en méditerranée) et un accueil au festival « étonnants voyageurs ».

L'association souhaite exprimer son refus de la précarité et sa volonté du respect des droits humains. L'étonnant voyage passera sur notre territoire les dimanche 2 juin et lundi 3 juin.

Dimanche 2 juin : Betton - Melesse - St Germain s/Ille, soirée festive et nuit à St Germain s/Ille « La touchette ».

Lundi 3 juin : St Germain s/Ille - St Médard s/Ille - Montreuil s/ille - Guipel, pique-nique à St Médard s/Ille, soirée culturelle au domaine de la Plousière à Guipel.

À chaque halte, le soir, une animation : mardi 4 juin à Bazouges s/Hédé, mercredi 5 juin à Québriac, jeudi 6 juin à St André des eaux, vendredi 7 juin à Taden.

Vous souhaitez marcher avec nous : <https://www.facebook.com/EtonnantVoyage/>

vous souhaitez donner un coup de main : viami@laposte.net ou B. Leclercq 06 77 16 89 20

vous souhaitez soutenir le projet financièrement : Dons à l'ordre de «Étonnant Voyage»

<https://www.donnerenligne.fr/quebriac-migrants-solidarite/faire-un-don>

Le collectif VIAMI



SAINT MÉDARD TENNIS DE TABLE

Évolution du club. Après une saison 2017-2018 qui a vu le nombre d'adhérents augmenter légèrement par rapport à l'année précédente (20 adhérents), l'effectif de la saison actuelle est en très nette hausse puisque le club compte aujourd'hui 30 adhérents. Cet accroissement du nombre de participants permet la création d'une seconde équipe en compétition : une équipe de D4 est désormais en lice aux côtés de la D3.

Nouveau maillot. Saint-Médard Tennis de Table a présenté son nouveau maillot aux sponsors le vendredi 1er février 2019 lors de l'entraînement des jeunes. Tous les sponsors ainsi que la mairie étaient représentés : SOGETRAP représenté par M CIVI Mathieu, TOUT EN COULEURS représenté par M. RIOT Pascal, AP LOCATION représenté par M. CAUGEN Erwan. Le club tient à les remercier, ainsi que la Mairie de Saint-Médard-sur-Ille qui lui apporte subventions et prêts de la salle des sports et d'un local associatif. La Mairie était représentée par M. BOURNONVILLE Noël accompagné par la responsable aux associations Mme RIOT Sophia. La soirée s'est terminée autour d'un pot convivial.

Stage de fin d'année 2018. Un stage de Tennis de Table a été organisé le 29 décembre à la salle de Saint-Médard. Encadré par 3 entraîneurs, Clément, Cédric et Christophe, le stage a été un succès et a réuni 21 pongistes dans une ambiance sportive et chaleureuse. Le midi, un sandwich était offert par le club. Le repas a été suivi d'un match de foot digestif. L'après-midi un stagiaire surprise est venu participer au stage : Noël BOURNONVILLE. Un autre stage a été organisé en avril, encadré par Cédric.

Bilan du Moules-frites. Le Moules-frites du 18 novembre dernier a réuni environ 250 convives. Nous avons fait un bénéfice quasiment identique à l'édition précédente. Le prochain moules-frites se déroulera le 10 novembre 2019.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES «LES KORRIGANS»

L'association des parents d'élèves de St-Médard-sur-Ille, « Les Korrigans », s'implique directement pour financer les activités pédagogiques de l'école et propose toute l'année des actions. Pour cette année 2018-2019, l'association a versé 8000€ à l'école et 500€ pour la structure dans la cour de maternelle, ce qui permet une participation financière des parents moins importante sur les sorties scolaires. Notamment cette année, l'association a financé à hauteur de 50% le séjour à St lunaire.

Parmi les actions menées chaque année, on trouve les ventes de gâteaux réalisés par les parents des enfants de l'école, le dernier jour avant chaque vacance (15h45-18h45), la vente du calendrier familial dès septembre, des objets réalisés par les enfants, une vente de bulbes et plantes en octobre, une vente de brioche, une vente de chocolat pour Noël... ainsi que des événements festifs, tels que Halloween, la fête de Noël, le carnaval, la fête de fin d'année...

La fin de l'année scolaire va être riche en événement avec la soirée chant le vendredi 14 juin, organisée par l'école et les Korrigans. Vous pourrez écouter et voir danser les enfants puis vous restaurer et désaltérer auprès des stands des Korrigans. Le samedi 22 juin, la kermesse se tiendra dans l'enceinte de l'école suivi d'un repas le soir. Nous continuons le recyclage des papiers journaux et nous vous annonçons que la benne spéciale journaux sera à votre disposition, parking du cimetière pour la collecte des journaux du 1er au 8 Mai !

L'association rassemble juste une poignée de parents sur l'ensemble des familles, elle a besoin de votre implication pour continuer à mener ces différentes actions en faveur des enfants de l'école. Nous vous invitons à rejoindre les membres actifs et prendre part aux réunions d'organisation des différentes actions et apporter de nouvelles idées... Les réunions ont lieu en moyenne tous les deux mois pendant l'année scolaire, l'Assemblée Générale se déroule fin septembre.

Votre engagement peut aussi être plus ponctuel, en nous aidant par exemple lors des événements, des ventes de gâteaux... Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez-nous un message. Nous vous attendons nombreux pour nos enfants !
Mail : korrigans.stmedard35@gmail.com
Page Facebook : «Les Korrigans St Médard sur Ille»



DIMANCHE 23 JUIN - DU ROCK À SAINT-MÉDARD !

Le dimanche 23 juin prochain, de 12h à 22h, le collectif « Fête de la musique », hébergé par l'Amicale Laïque, propose la cinquième édition de la fête de la musique made in St-Médard !

La volonté des organisateurs est de travailler en local afin de proposer une journée familiale et festive. Au programme : Plov (combo jazz), FèveRage (rock), Cotton Stick Project (rock), Malouiners (celtic folk rock), Rêve de Chien (french steady rock). Mais aussi le groupe vocal de Korason, les Fan'Fars Bretons (fanfare d'Allegro et EMI), les jeunes pousses de St Médard (inscription par mail), et une plage horaire pour que chacun exprime son talent ! En parallèle, les créateurs et producteurs locaux vous proposeront leurs créations variées : bijoux, créations textiles, objets décoration en bois et ferronnerie, céramique... Et comme l'année dernière, les habituées du café tricot décoreront la place avec leurs créations pour le bonheur de tous !

Pour permettre à tous de passer une agréable journée, le public pourra profiter d'une buvette et petite restauration toute la journée, et retrouver avec plaisir Le Camion à Croquer le soir (food-truck burger médardais). Enfin, si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, contactez-nous par mail ! Et rendez-vous en musique et sous le soleil le dimanche 24 juin !

Contacts et infos : facebook.com/SaintMedardFest ou saintmedardfest@gmail.com



À PROPOS DES ARTISTES DE SAINT MED'ART

Mais que deviennent les artistes de l'association St Med'Art ?

Depuis septembre, de nouvelles têtes ont intégré notre atelier libre. Nous sommes maintenant 18, toujours au tarif très modique de 50 € par an. Nous sommes particulièrement actifs le deuxième samedi de chaque mois, car c'est le rendez-vous sculpture avec les bons conseils d'Huguette, notre amie nantaise.

Les étagères regorgent de nouvelles créations: animaux, personnages, visages, fleurs qui sont nés des mains et de l'imagination de nos artistes. Nous testons actuellement la cuisson des émaux dans le four de l'atelier, après avoir cuits «biscuits» nos réalisations.

Les autres samedis, c'est le royaume des peintres, à l'acrylique ou à l'huile, pastellistes ou dessinatrices, au couteau ou au pinceau. Peut-être vous nous verrez en plein air, si le temps le permet, jusqu'à fin juin, travailler dehors le long du canal ou ailleurs à St Médard -sur-Ille ? On serait très heureux d'échanger avec vous sur nos créations...

Pour mémoire, l'atelier est ouvert le samedi, en haut de la salle polyvalente : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.



ÉCOLE DE MUSIQUE ALLEGRO

Les inscriptions reprennent chez Allegro pour 2019/2020 !

Allegro est une école de musique associative intercommunale dynamique qui intervient sur le territoire du Val d'Ille - Aubigné, dont Saint Médard / Ille. Nous proposons une formation musicale aux enfants à partir de 4 ans, ados et adultes, musiciens débutants ou confirmés. Avec 27 professeurs de musique enseignant 23 instruments et animant 8 ensembles musicaux, tout le monde peut prendre plaisir à pratiquer la musique à Allegro ! Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site <https://www.ecole-allegro.fr/>.

À noter : Les portes ouvertes de l'école de Musique auront lieu le samedi 15 juin 2019 de 10H00 à 12H00 à La Mézière (Site de la Flume) et de 14H00 à 16H00 à Melesse (Centre de Loisirs). Les professeurs de l'école seront là pour faire essayer leurs instruments et il sera possible de s'inscrire sur place pour l'année 2019 / 2020.

Si vous ou vos enfants voulez jouer de la musique pour l'année scolaire 2019/2020, les réinscriptions et inscriptions se feront du 03 au 29 Juin 2019 en prenant rendez - vous au 02 99 13 24 89 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur en cas d'absence) ou par allegrovaldille@orange.fr.

L'école Allegro

ASPHALTE GUIPEL - STAGE D'ATHLÉTISME

Venez découvrir ou vous perfectionner en athlétisme sur le nouveau Stade Communautaire à Guipel !

Le club de l'Asphalte propose un stage d'athlétisme de 3 jours pour les catégories benjamins et minimes (11-15 ans) sur le stade d'athlétisme de Guipel du mardi 9 Juillet au jeudi 11 Juillet inclus (voir la plaquette ci joint).

Horaires du stage: 10h/16h, prévoir pique-nique chaque jour. Le club favorisera un co-voiturage pour les personnes potentiellement intéressées. Prix du stage 3 jours : 24€. Informations et réservation des places : asphalteguipel@gmail.com
Date limite d'inscription: 8 Juillet 2019

LE CHÂTEAU DU BOIS GEFFROY

Plein de charme, entouré d'arbres qui ne font que concourir à son mystère...

Ses portes ouvertes lors du concours Couleurs de Bretagne, le 1er septembre 2018, ont permis de découvrir la beauté des pierres qui assoient la bâtisse. Il est là, situé à la frontière entre Saint-Médard-sur-Ille et Guipel : bref retour sur le passé d'un patrimoine médardais réputé.

Le château a d'abord été un marquisat, dont le nom pourrait être issu de Geffroy, seigneur du XIII^{ème} siècle qui aurait été l'auteur d'une fondation faite à l'abbaye de Saint-Melaine (Cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine, 228).

Par la suite, le bâtiment a été l'objet de nombreuses propriétés successives de différents seigneurs et a fait l'objet de diverses fonctions tout au long de son existence :

- premièrement, il s'agissait d'une place forte qui comportait plusieurs tours de défense, et occupant une réelle importance au cours du Moyen-Âge de par sa position stratégique (au bord d'un étang dont les eaux remplissent les douves, etc.) ;
- deuxièmement, dès 1409, il s'agissait d'une place religieuse qui abritait une chapelle construite par Jehan de Saint-Gilles, alors seigneur de Betton et du Bois-Geffroy, qui décida de la bâtir sur les murailles dudit château ;
- troisièmement, il s'agissait d'un lieu juridictionnel ou s'exerçait un droit dit de Haute justice, puisqu'il était devenu une châtellenie d'ancienneté tenue en juveigneurie de la baronnie d'Aubigné. La juridiction avait une emprise territoriale importante : Saint-Médard-sur-Ille, Guipel, Saint-Aubin d'Aubigné, Chevaigné, Melesse, Saint-Rémy-du-Plain, Romazy, Saint-Germain-sur-Ille, Feins, Andouillé, Montreuil-sur-Ille et Dingé.

Sous l'ère monarchique, l'intervention successive de deux rois de France vint encore augmenter l'importance de cette seigneurie :

- dès 1618, Louis XIII décida, par le biais de lettres patentes (actes législatifs établis par le Roi lui-même), d'unifier les différents fiefs du Domaine et de la Haute-Touche en Saint-Rémy-du-Plain et Romazy, tout en autorisant le possesseur des lieux à tenir trois foires.
- En 1644, Louis XIV (dit « Roi Soleil ») érigea cette châtellenie en marquisat. Pour faire simple, le « châtelain », simple possesseur d'un château y ayant justice, devenait « marquis », titre de noblesse supérieur.

Au cours de la Révolution française (1789-1799), le château fut partiellement détruit puis reconstruit. Alors qu'il comprenait une enceinte ou subsistaient cinq tours de défense et un bastion carré, seulement deux de ces tours subsistent encore.

Enfin, sachez que le marquis du Bois-Geffroy, offrant certainement le nom à ce symbole d'exception, fut également le fondateur de l'église de la commune que tout le monde connaît parfaitement.





4 mai - Conseil municipal à 8h en salle polyvalente

8 mai - Commémoration de la victoire des Alliés du 8 mai 1945

13, 20 et 27 mai - Ateliers conduite senior en salle polyvalente

14 mai - Conseil communautaire à 19h en salle polyvalente

18 mai - Journée citoyenne de 10h à 17h

18 et 19 mai - Week-end Korason : exposition, chorale et théâtre en salle polyvalente

23 mai - Repas de printemps du club de l'amitié à 12h, salle polyvalente (06.10.52.10.74)

25 mai - Soirée grillades des Saint Médard de France et Saint Barnabé en salle des sports

26 mai - Élections européennes, bureau de vote en salle polyvalente

MAI

3 juin - Atelier conduite senior en salle polyvalente

14 juin - Spectacle de l'école à 19h en salle des sports

14 juin - Péniche spectacle à 20h30 avec « Les banquettes arrières », par l'Amicale laïque

22 juin - Kermesse de l'école à 14h par les Korrigans

23 juin - Fête de la musique et de l'artisanat de 11h à 22h, place de l'église

29 juin - Après-midi jeux de société par le Conseil municipal des jeunes, 14h, salle polyvalente

JUIN

FÊTE COMMUNALE LES 24 ET 25 AOÛT 2019

Repas, feu d'artifice, bal populaire, fête foraine, vide-greniers... Soyez nombreux pour la fête du village ! *Organisée par le Comité des fêtes*

6 septembre - Forum des associations

14 septembre - Repas et journée des classes 9

12 octobre - Repas du Centre communal d'action sociale

ET APRES...

HORAIRES DE LA MAIRIE

Pour rappel, la mairie est provisoirement déplacée au 15, rue des écoles pour le temps de la rénovation de ses locaux.

Elle est ouverte :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
Le samedi, de 10h à 12h

02.99.55.23.53

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale est située aux abords de l'école. Elle est ouverte :

Le mercredi, 10h30/12h30
Le vendredi, 13h45/18h45
Le samedi, 10h30/12h30

02.99.55.66.40

Nous remercions tous les bénévoles et acteurs locaux qui ont permis l'édition de ce Bulletin.

Nous remercions également tous les habitants qui, par leurs retours constructifs, permettent la mise en place et/ou l'ajustement des projets municipaux.

Le Bulletin, n°3

